

BURKINA FASO

Résumé du Profil de projet d'investissement bancable – Volume IV de IV

Projet d'appui au développement agropastoral dans les régions de l'Est et du Sahel

Coût estimé: 16 million de \$EU

Durée du projet: 5 ans

Introduction. Le Projet d'appui au développement de l'élevage agropastoral dans les régions de l'Est et du Sahel (PADAPES) est prévu pour être exécuté au cours d'une période de cinq années. Le projet interviendra ainsi à trois niveaux: (i) en appui à l'amélioration de la sécurité d'accès et des disponibilités en ressources pastorales et en aliments pour animaux à travers le renforcement des capacités de négociation des organisations d'agropasteurs, l'appui à la mise en place d'infrastructures et d'aménagements agropastoraux et l'amélioration des systèmes de prévention et de gestion des effets néfastes des sécheresses; (ii) en appui à l'accès au marché à travers la densification et l'amélioration de l'efficacité des réseaux d'infrastructures de traitement et de commercialisation des produits animaux, l'amélioration des circuits de distribution d'informations commerciales et l'amélioration de la sécurité alimentaire des produits; (iii) la promotion et l'appui au développement de l'intensification des activités de production et de traitement des produits de l'élevage.

Objectifs. Le projet visera globalement à réduire, dans les zones considérées, les principales difficultés et les contraintes que rencontrent les acteurs de la filière agropastorale avec comme objectif principal d'améliorer et de sécuriser les revenus des agropasteurs.

Composantes. Le projet, sur une durée de cinq ans, comporterait quatre composantes:

- Renforcer, étendre et professionnaliser les services offerts par les associations et les organisations d'acteurs agropastoraux (agropasteurs, transformateurs, commerçants) et par les prestataires de services privés de santé animale et d'appui conseil.
- Renforcer, étendre les capacités et les actions publiques conduites par les services techniques du Ministère des ressources animales dans quatre domaines particuliers: la protection des groupes vulnérables contre les effets néfastes des sécheresses, la sécurisation foncière, le suivi, l'analyse et la diffusion d'information commerciales et la sécurité sanitaire des produits.
- Promouvoir, accompagner techniquement et financièrement à travers la mise en place d'un fonds d'investissement les initiatives privées ou collectives visant à: sécuriser et améliorer l'accès, les disponibilités et l'utilisation rationnelle, durable et économique des ressources alimentaires pastorales et non pastorales; intensifier les activités de production et de traitement d'animaux et d'intrants alimentaires; et diversifier les sources de revenus des ménages agropasteurs.
- Gestion administrative et financière du projet et à assurer la coordination des activités qui seront conduites par des prestataires et structures spécialisées.